

Lorsque les profils sont réalisés, il faut mettre en place des jurys composés de personnes venant d'endroits différents et qui prennent du temps à se réunir, ce qui alourdit les procédures.

Le 20 mai, les organisations syndicales, lors d'un comité de secteur, ont fait remarquer qu'elles avaient déposé un préavis de grève, car aucune réponse n'avait été apportée à l'urgence constatée au mois de mars, et elles avaient raison!

La réunion du 20 mai a été interrompue, le préavis a été levé pour permettre à un groupe de travail de se réunir et de formuler une série de propositions pour accélérer le processus pour rencontrer l'urgence.

Une réunion s'est tenue le 26 mai avec des représentants des organisations syndicales, de l'administration et des cabinets des ministres concernés. À l'issue de cette réunion, la CSC a marqué son accord sur la proposition qui avait été faite. L'organisation libérale et l'organisation socialiste pensaient, elles, qu'on allait renforcer immédiatement les Services de la fixation et de la liquidation du traitement du personnel enseignant (FLT) de 50 personnes, ce qui était quelque peu surréaliste.

Une autre réunion a donc eu lieu le 3 juin. Un accord a été trouvé cette fois, mais les organisations syndicales s'étaient de toute façon engagées à défendre la reprise du travail et à stopper les préavis en cours. Cet accord a été par la suite dénoncé par la seule CGSP, qui a décidé de maintenir son préavis de grève vu qu'elle n'avait pas obtenu l'accord de ses affiliés.

Lors de la réunion du Comité de secteur 17 de ce 10 juin – que je préside –, nous avons, au nom de l'autorité des représentants des organisations syndicales, examiné pour la troisième fois les questions des FLT et formulé une proposition, soumise à l'examen pour le 1^{er} septembre et à laquelle nous avons ajouté certains éléments: au 1^{er} septembre 2016, les 12 agents FLT prévus entreront en fonction. Le contrat d'administration en prévoyait 19. La procédure de recrutement est lancée pour les 7 agents supplémentaires.

Le secrétaire général a parlé de l'appréciation du calcul de la charge de travail dans chacun des FLT. Une réunion se tiendra le 15 juin pour examiner les normes de dossiers dans les différentes FLT et envisager une norme moyenne ou un système de cliquets en cas de surcharge de travail dans tel ou tel FLT, et renforcer le cas échéant, temporairement ou structurellement, tel ou tel FLT. Nous avons imaginé en outre d'éventuelles adaptations d'engagement.

Le groupe de travail, lui, doit avoir terminé ses travaux pour le 14 juillet, date où aura lieu une réunion du Comité de secteur: nous pourrions alors enclencher immédiatement des procédures de recrutement pour des agents prévus au contrat d'administration pour 2017, c'est-à-dire

14 personnes supplémentaires.

Le gouvernement s'est engagé si nécessaire à réexaminer le rapport entre les agents de niveau 2 et les agents de niveau 2+: les FLT voudraient des niveaux 2, qui encodent plutôt que d'encadrer, et l'administration voudrait du niveau 2+. De multiples éléments relèvent donc de la psychologie des organisations.

Ce groupe de travail a également pour mission de rechercher des solutions pour alléger les procédures: il est vrai qu'on manipule parfois trois fois le même papier pour procéder à trois encodages.

Enfin, une évaluation de la situation sera effectuée tous les trois mois par l'administration et le Comité de secteur XVII. Vous objecterez que, le problème de 2016 étant réglé au 1^{er} septembre et l'augmentation survenant au 1^{er} janvier 2017, il est légitime de se demander ce que l'on va faire entre le 1^{er} septembre 2016 et la fin de l'année 2016.

Vous vous souviendrez qu'il avait été décidé de recruter 49 agents sous contrat à durée déterminée en passant par le FOREM et Actiris pour Capelo.

Nous verrons si l'on peut dégager, de façon temporaire, cinq personnes pour renforcer, le cas échéant, les agents du FLT, former ces personnes et tenir compte des changements des titres et fonctions.

On améliore également l'outil informatique pour éviter le triple encodage. Bien entendu, les agents FLT, qui sont dans les conditions, pourront aussi passer des examens pour devenir statutaires. Il en va de même au niveau de Capelo.

Les trois organisations syndicales ont marqué leur accord. La CSC et le syndicat libéral l'ont confirmé tandis que la FGTB, qui a consulté ses bases ce matin en assemblée générale décentralisée, a reçu leur accord.

Domage que le représentant du PTB soit sorti avant d'entendre cette réponse informant complètement de la situation réelle des négociations et de l'accord.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je vois que des pistes se dégagent et que des solutions sont préconisées.

Cependant, le problème n'est pas nouveau, il remonte certainement à deux ou trois ans. Il est donc dommage qu'il ait fallu recourir à une grève pour faire avancer les choses.

2.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Mise sur pied d'un inventaire exhaustif des

biens immeubles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Monsieur le Ministre, vous annonciez en mars qu'un travail d'optimisation du parc immobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles était en cours depuis plusieurs mois. L'objectif était multiple: photographier les occupations, analyser le potentiel des locaux, examiner la faisabilité des scénarios de regroupement et de rénovation et généraliser la mise en conformité. Le but final était de réaliser des économies d'échelle et une meilleure gestion financière. Aussi, un tel inventaire exhaustif, dont l'absence est aujourd'hui déplorée dans le 27^e cahier d'observations de la Cour des comptes, permettrait de valoriser les biens recensés dans une future comptabilité générale et le respect des obligations afférentes.

Actuellement, la direction générale des Infrastructures (DGI) tient à jour un inventaire spécifique aux cabinets ministériels et aux infrastructures administratives de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et du Sport. L'ETNIC l'a analysé pour le sécuriser en attendant une nouvelle application. Outre cet inventaire, d'autres bases de données existent comme celle utilisée pour le secteur scolaire. Cependant, l'absence de données pour la valorisation du patrimoine constitue un défaut majeur. Aussi, les bases de données d'autres secteurs ne permettent pas une gestion efficace de ce patrimoine immobilier.

Enfin, alors que, dans la déclaration de politique régionale wallonne 2014-2019, il est proposé de renforcer les synergies entre les services publics wallons et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment pour la gestion des biens immeubles, on peut se demander si le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'une feuille de route et d'une stratégie coordonnée avec d'autres entités, telles que la Wallonie, la Région bruxelloise ou la COCOF.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier, certes difficile, mais très important pour garantir la meilleure gestion possible de la Fédération? Comment le travail d'optimisation du parc immobilier de la Fédération avance-t-il? Un agenda précis et une feuille de route existent-ils pour baliser le travail? Pouvez-vous nous éclairer sur le prochain outil prévisionnel immobilier? Il devra permettre de relever les défis immobiliers, tous secteurs confondus, tout en assurant une bonne gestion financière. Qu'en est-il de la coordination avec les autres entités?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Cette question me tient à cœur depuis mon entrée en fonction. De nombreux facteurs déterminent la photographie du patrimoine.

Comme l'a dit le secrétaire général, par le passé, chaque ministre disposait de son patrimoine. Le ministre du Budget ne gère que les implantations administratives.

Le travail a débuté à partir des plans qui se trouvaient dans chaque département, notamment pour les maisons de justice, les services d'aide à la jeunesse, l'Observatoire des politiques culturelles. Nous appliquons des décisions prises pour optimiser l'utilisation des espaces à Namur, Dinant, Bruxelles, Nivelles et Mons. Le travail avance rapidement.

Le reste du travail a lieu dans le groupe de travail que j'ai souhaité mettre en place avec les cabinets ministériels et l'administration. Disposer d'un inventaire complet doit nous permettre d'examiner les achats, mais aussi les échanges et les synergies possibles avec d'autres niveaux de pouvoir, en particulier les deux Régions, mais également les provinces et les communes. J'ai demandé par écrit à chaque bourgmestre s'il serait intéressé par la vente ou la mise en commun de bâtiments. Même si le travail ne fait que produire ses premiers résultats, nous tendons vers la gestion la plus efficace possible de l'ensemble du patrimoine.

La base de données qui existait pour le secteur scolaire doit être complétée par le regroupement de données éparpillées dans les administrations. Nous n'avons pas atteint l'objectif budgétaire, car les comités d'acquisition d'immeubles n'étaient pas compétents; c'était un oubli de la réforme institutionnelle. Maintenant qu'ils le sont, nous travaillons avec des notaires. En réponse à une question de M. Knaepen sur la désignation des notaires, j'avais indiqué que j'allais formuler un appel à notaires, comme cela se fait pour les avocats.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Il s'agit effectivement d'un sujet important pour une gestion financière saine. Les infrastructures immobilières utilisées, sous-utilisées ou vides génèrent des coûts parfois exorbitants. La nécessité de dresser un état des lieux de ce patrimoine était évidente. En réponse à des questions précédentes, vous avez évoqué des avancées, notamment en ce qui concerne l'informatique. Aujourd'hui, vous dites que ce travail sera terminé pour 2019. Il est logique que cette date corresponde à celle de la fin du contrat d'administration.

Je suis heureuse d'entendre que, parmi les objectifs stratégiques transversaux de ce dernier, figure à deux reprises la gestion efficace des moyens pour la mise en commun des services et des ressources. Ce premier objectif aura une incidence sur la gestion des bâtiments. L'objectif suivant est quant à lui totalement consacré aux infrastructures.

Il s'agit maintenant de mettre en parallèle les besoins évoqués par le secrétaire général. Je pense notamment aux places pour l'enseignement et les

IPPJ ainsi qu'à l'évolution des modalités de travail. En effet, le télétravail influe sur le besoin d'espace dans les infrastructures en question.

Je regrette que, dans les objectifs transversaux poursuivis en partenariat avec les entités fédérées ne figure pas celui ayant trait aux infrastructures afin de travailler directement avec la Région wallonne.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Neutralité dans la fonction publique», et de M. Philippe

Knaepen, intitulées «Désignation des notaires dans le cadre des ventes de biens immeubles» et «Réforme de l'ETNIC et nouvelle politique numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles», sont reportées.

Les questions orales à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, de Mme Valérie De Bue, intitulée «Utilisation de véhicules moins polluants dans les services publics», et de M. Ruddy Warnier, intitulée «Manque de personnel et de moyens au service FLT», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h35.*